

Adresse du conseil général de la commune de Solliès (Var), lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Solliès (Var), lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 202-203;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18155_t1_0202_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

24

La société populaire de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, dit que leur commune, qui a gémi sous le poids de l'oppression du moderne Néron, vient d'être rendue à la liberté par les représentants Auguis et Serres. A peine, disent-ils, vos collègues ont-ils paru, que la bande des voleurs et des néroniens a disparu du sol de la liberté. En vain, mugissent-ils des cris de contre-révolution, le peuple indigné ouvre les yeux, déroule en frémissant d'horreur le tableau de leurs forfaits, et tous demandent vengeance.

Mention honorable, insertion au bulletin (61).

[*La société populaire régénérée de Tarascon à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (62)

Représentans,

Enfin ils ont dominés les fidèles disciples du Néron Robespierre. Notre commune qui jusqu'à aujourd'hui gémissait sous le poids de leur oppression sanguinaire est rendue à la liberté. Auguis et Serres, vos délégués ont à peine paru parmi nous, que la bande des voleurs et des néroniens a été terrassée. Déjà la main de la vérité leur a arraché le masque, bientôt celle de la justice leur arrachera la vie.

En vain poussent-ils les hauts cris de contre-révolution, le peuple indigné ouvre les yeux déroule en reculant d'horreur le noir tableau de leurs forfaits humanicides et réclame vengeance... Vengeance, Représentans! il l'obtiendra. De cet acte de justice, dépendent votre existence, votre bonheur, la liberté de l'univers; eh quoi!... Quelques scélérats auroient-ils machinés impunément d'établir leur règne sur des piles de cadavres, d'asservir le peuple par le peuple lui-même.

Non, non, vous redoublerez le coup révolutionnaire de la massue nationale et ils ne seront plus.

Représentans

Les héritiers de l'infame Maximilien ne sont pas les seuls ennemis que vous ayez à frapper, les fédéralistes et les aristocrates detestent la liberté; comme les continuateurs de Robespierre, ils abhorrent la vertu et la justice parce qu'elles seules affermissent la République. Comme eux, qu'ils périssent donc, nous ne voulons pas plus de la tyrannie du moderne Tibère que des amis du défunt Capet.

Vive la République une et indivisible
Vive la Convention nationale
Vivent les sociétés populaires.

(61) P.-V., XLIX, 149-150.
(62) C 326, pl. 1417, p. 10.

Les membres composant la société populaire et régénérée de Tarascon-sur-Rhône.

COSTE, *président*,
RICHARD, JULLIAN,
secrétaires.

25

Le conseil général de la commune de Solliès, département du Var, après avoir félicité la Convention sur ses travaux, l'a invité à finir son ouvrage, annonce que la commune a ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau, dont le produit s'élève à 3880 L.

Mention honorable, insertion au bulletin (63).

[*Le conseil général de la commune de Solliès à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (64)

Représentans,

Nous avons vivement applaudi à votre adresse au peuple français, lue par Cambacérès à la Convention le dix huit de ce mois : les principes qu'elle renferme sont gravés dans nos tous nos cœurs. Nous avons juré comme vous une haine implacable aux tyrans, aux aristocrates, aux royalistes; aux fripons, aux ambitieux, aux dilapidateurs et aux scélérats de toute espèce. La liberté ou la mort, telle est notre devise. Nous applaudissons de nouveau à la fermeté et à l'énergie que vous avez déployées dans les journées du neuf et dix thermidor pour punir ces triumvirs modernes qui sous le masque de la popularité voulaient usurper la souveraineté. Vous avez encore une fois sauvé la République des dangers qui la menaçaient; recevez en nos sincères remerciements. Demeurez à votre poste jusqu'au moment où la révolution sera consommée. Maintenez la Justice à l'ordre du jour à la place de la terreur que le tyran Robespierre et ses infames sicaires avaient attirée au milieu de la France.

Pour nous fidèles aux principes, notre cri sera toujours la République une et indivisible, et notre point, notre seul point de ralliement, la Convention nationale.

Nous terminerons en vous annonçant que notre commune a ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau de haut rang devant remplacer Le Vengeur. Le montant de cette souscription a été de trois mille huit cent quatre vingt livres que nous avons fait verser entre les mains du receveur du district. Nous espérons que toutes les communes de la République s'empresseront de nous imiter et par ce moyen nous serons bientôt en état de confondre

(63) P.-V., XLIX, 150. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).
(64) C 324, pl. 1397, p. 8.

et d'aneantir nos plus cruels ennemis sur mer comme nous le faisons sur terre.

Nous devons vous dire aussi que nous avons célébré aujourd'hui avec pompe les nombreuses victoires de la république et l'évacuation entière de notre territoire par nos ennemis, une musique guerrière, des cantiques républicains, des cris de vive la république, vive la Convention nationale se sont fait entendre jusqu'aux nues.

La fêta a été terminée par des feux de joie et par des illuminations générales.

Vive la république une et indivisible!

Vive la Convention nationale!

Vivent les sociétés populaires! et gloire à nos armées!

ROUBAUD, *agent national*, SENÉS, *secrétaire général* ainsi que les signatures de trois officiers municipaux et de trois notables et deux croix de personnes ne sachant signer.

26

Le citoyen Hébert, entrepreneur des spectacles de La Rochelle et de Rochefort [Charente-Inférieure], écrit à la Convention qu'il fait don d'une somme de 600 L pour les victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

La Convention en accepte le don, et en ordonne la mention honorable et l'insertion au bulletin (65).

[*Le citoyen Hébert au président de la Convention nationale, Rochefort le 4 brumaire an III*] (66)

Vivre libre ou mourir

Citoyen président

Les artistes des institutions dramatiques doivent trop à la révolution pour ne pas chercher à mériter ses bienfaits : entrepreneur des spectacles de la Rochelle et de Rochefort, j'ai donné plusieurs représentations pour le soulagement des pauvres. J'y joins une somme de six cents livres pour les malheureuses victimes de la plaine de Grenelle.

Propager l'esprit républicain par le choix des ouvrages patriotiques, partager avec les malheureux les faibles bénéfices de mon entreprise, prêcher les moeurs, suivre les loix, respecter la Convention, voilà ma profession de foi. Salut et fraternité.

HÉBERT.

(65) P.-V., XLIX, 150. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(66) C 323, 1380, p. 3. Mention marginale de la réception du don, signé Ducroisi.

27

Les administrateurs du district du Rocher-de-la-Liberté [ci-devant Saint-Lô], département de la Manche, adressent à la Convention cinq croix dites de Saint-Louis, avec les brevets remis par la municipalité de Torigni et l'invitent à maintenir le gouvernement révolutionnaire dans la pureté et la rigueur que réclament la justice et l'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin (67).

[*Les administrateurs du district de Rocher-de-la-Liberté à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (68)

Liberté, Égalité, Fraternité, Vertu.

Citoyens Représentans

Nous nous empressons de vous adresser cinq croix dites de St-Louis, avec les ci devant brevets qui viennent de nous être transmis par la municipalité de Torigni où les citoyens Gohier, Jumilly, Le Chartier, Le Chartier-Varignère, Regnaute, Laubric les avaient déposés.

Ces futiles hochets de l'esclavage n'étaient pas fait pour des hommes libres, aussi nos bonnes loix en ont-elles fait justice.

Continuez, Représentans fidèles et vertueux du peuple républicain, à consolider le salut de la patrie, par la morale et la sagesse de vos principes si énergiquement développés dans votre sublime adresse au peuple français.

Partout elle a été reçue avec satisfaction et reconnaissance; chacun exprime son attachement inviolable à la Convention et jure de lui rester fidèle.

Tous ont applaudi à la chute de l'opresseur de la France et de ses complices, tous demandent que vous restiez à votre poste jusqu'à la paix, que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans la pureté de sa rigueur que réclame la justice en revérant la Sainte Humanité.

Tous désirent l'instruction publique pour écarter et déraciner les préjugés de l'enfance et former l'homme à la sagesse et au bonheur.

Enfin tous défendent la République et ses fondateurs avec le même courage et la même intrépidité, qu'ils ont opposé aux brigands de la Vendée.

Périssent les tyrans, vive la Convention.

HEUDELIN, *président*, DENIER, *agent national*, GINFREY, *secrétaire* et 6 autres signatures.

(67) P.-V., XLIX, 150. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(68) C 324, pl. 1397, p. 9.